

Ce contrat engage d'une part Uptos et d'autre part le client dénommé , propriétaire du compte de négociation n°

Ce contrat conclut ci-après :

1. L'objet de l'accord

1.1 Uptos Ltd. (ci-après dénommée la «Société») est une société d'investissement qui fournit des outils et services financiers, situé au St.Vincent,Ratho Mill, VC0000 Kingstown, Saint Vincent & Grenadines.

1.2. Uptos accepte de fournir au client nommé plus-haut, les actifs mentionnés « GOLD (Or) », « CRUDE OIL (le pétrole brut) », en fonction du mouvement de chacun à partir du 07/04/2020.

1.3. Le compte de négociation mentionné doit disposer de 5,000 EUR pour une transaction unique dans le compte du client. Ce montant doit être crédité, au plus tard, à la date du début du processus convenu comme mentionné dans le paragraphe 1.2.

1.4. Le contrat est soumis à une marge bénéficiaire contractuelle de 10% pour une durée de 21 (vingt-et-un) jours ouvrables.

1.5. L'investissement et le profit sur ce marché entreront en vigueur à cette date et seront fournis avec une marge de risque de 4%.

Tous les instruments de trading sont des produits à fort effet de levier qui peuvent ne pas convenir à tous les traders. Les instruments financiers sont complexes et impliquent des risques. Vous êtes seul responsable des risques encourus et des potentiels coûts découlant de l'utilisation de ceux-ci. En ayant recours aux services et outils de Uptos LTD, vous avez connaissance des potentiels risques liés à la nature volatile des marchés.

1.6. Le client pourra émettre une demande de retrait après la date du 05/05/2020 à conditions que le processus de vérification du compte ait été accompli et que le compte remplisse les conditions pour effectuer un retrait qui sont les suivantes :

- Ne pas avoir de position ouverte
- Ne pas avoir de crédit pour lequel le client est redevable
- Ne pas avoir de contrat sur les actifs en cours de processus

2. La validation de l'accord

2.1. Le présent accord entre en vigueur le jour de sa signature.

2.2. Le client et Uptos ne pourront résilier le présent contrat qu'à certaines conditions.*

*Si le présent contrat est interromput avant son terme, Uptos se réserve le droit d'appliquer une pénalité sur les profits générés jusqu'à quarante (40) %.

*Si l'investissement du présent contrat n'est pas honoré, Uptos se réserve le droit de geler le compte, à savoir, l'investissement ainsi que les profits générés.